

**Service instructeur**  
Service Développement Culturel

N° CP-2009-10-7-3

**Service consulté**

**FONDS D'ACTION CULTURELLE  
SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION**

- › Résumé : *Il est proposé*
- ›
- › *de valider une convention de partenariat et de financement pour soutenir, en 2009, l'Opéra National du Rhin pour le volet haut-rhinois de son action culturelle et pédagogique ;*
- ›
- › *de reconduire, de 2009 à 2012, le partenariat avec la Ville de Huningue pour soutenir le projet artistique et culturel du Triangle et valider la convention correspondante ;*
- ›
- › *d'attribuer à ces deux collectivités, sur la durée de ces conventions, des subventions pour un montant total de 224 000 € dont 130 000 € à allouer en 2009 ;*
- ›
- › *d'autoriser l'affectation en faveur des Dominicains de Haute-Alsace, de crédits non utilisés en 2008 (2 127 €) et réinscrits dans le cadre de la DM1 2009 pour l'entretien de pianos appartenant au Département.*

Au titre de la politique de Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion, l'intervention départementale se traduit par la mise en place de partenariats conventionnels avec des Institutions et des Lieux de Diffusion.

Les conventions s'appuient sur leurs projets artistiques et culturels, intègrent les orientations culturelles du Département, prennent en compte, le cas échéant, les préconisations issues des évaluations et prévoient des moyens financiers sur la durée des contrats.

**I) L'Opéra National du Rhin, un partenariat annuel pour soutenir le volet haut-rhinois de son action culturelle et pédagogique.**

L'Opéra National du Rhin, organisé en syndicat intercommunal avec les Villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar, constitue un pôle à vocation régionale, nationale et internationale de création, formation, production et de diffusion de spectacles lyriques, musicaux et chorégraphiques.

Il accueille, par saison dans les 3 Villes, plus de 4 000 abonnés et près de 100 000 spectateurs dont 25 % de moins de 26 ans autour d'une programmation qui concilie grand

répertoire et création contemporaine. La structure fonctionne avec un budget annuel de l'ordre de 21 M€.

Soucieux d'ouvrir ses portes au grand public, l'Opéra National du Rhin mène de nombreuses opérations en direction de publics diversifiés et participe ponctuellement à des dispositifs européens ou nationaux tels que "Tous à l'Opéra"...

Pour faciliter l'accès du public scolaire à l'art lyrique et à la danse, la structure dispose d'un *Service Jeune public* qui propose différents dispositifs pédagogiques, notamment en liaison avec l'Education nationale.

L'Opéra National du Rhin est soutenu par ses partenaires publics (Etat, Région, Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, Villes de Strasbourg, Colmar et Mulhouse), dans le cadre de conventions distinctes.

Depuis 2007, le Département du Haut-Rhin a ciblé son intervention en direction de l'Opéra National du Rhin sur le volet haut-rhinois de son action culturelle et pédagogique qui vise à l'éveil, la sensibilisation, l'éducation musicale et artistique, l'initiation à la culture lyrique et chorégraphique d'un large public en suscitant ou accompagnant toute action qui concourt à ces objectifs.

Conformément à la convention, la Commission de la Culture et du Patrimoine du 9 juin 2009 a pris acte du bilan d'activité 2008 et des perspectives 2009/2010 de l'Opéra National du Rhin ; il a été notamment relevé :

### ***Bilan 2008***

↳ le rayonnement de l'Opéra National du Rhin sur le territoire départemental (Sundgau, Mulhouse et Couronne, Huningue, Colmar, Ribeauvillé)

Les spectacles "jeune public" ont drainé 3 153 élèves du Département. L'action "*A la rencontre de l'Opéra Studio*" a été reconduite. Bien que visant initialement les zones géographiques où l'offre culturelle est moins présente, elle a concerné, pour la saison 2008/2009, 3 classes de Huningue et l'école élémentaire Freinet de Mulhouse.

↳ une volonté de diversifier le public et de sensibiliser les jeunes

La diversité des publics visés par l'action éducative et culturelle de l'Opéra National du Rhin illustre son ambition et sa capacité d'ouvrir la structure à tous.

Dans cette perspective, l'Opéra National du Rhin s'appuie sur une communication ciblée et une politique tarifaire favorisant l'accès d'un large public. Celui relevant plus particulièrement de l'action sociale peut ainsi bénéficier de tarifs spécifiques (5,50 €, gratuité totale parfois).

La structure met en œuvre des actions éducatives organisées en concertation avec les équipes enseignantes et les référents "jeune public" de l'Opéra National du Rhin. Elles ont concerné, en 2008, des écoles primaires, collèges, lycées, Réseaux d'Education Prioritaire, structures ou associations relevant de l'Education Culturelle Populaire, de la solidarité et des établissements de soins.

### ***Perspectives 2009***

Le volet haut-rhinois de l'action culturelle et pédagogique de l'Opéra National du Rhin est construit sur un plan identique à celui mené en 2008. Il porte la double ambition d'un rayonnement à élargir aux zones où l'offre culturelle est plus réduite (bande rhénane, jura alsacien...) et d'une attention particulière en direction des publics fragilisés...

Dans ce cadre, outre les nombreux projets déjà menés en direction de ce type de public, une action spécifique, inscrite dans le cadre d'une démarche intégrée culture/solidarité, initiée par les services du Département, sera conduite par la structure en faveur d'un groupe identifié par *l'Espace Solidarité Colmar Vallées*, susceptible d'être intéressé par une démarche adaptée et globale de sensibilisation et d'accompagnement vers l'offre culturelle.

Par ailleurs, 2 initiatives verront le jour en 2009/2010 : "*Chanter en prison*", pour les détenus de la maison d'arrêt de Mulhouse et 1 projet avec les patients de l'Hôpital de Rouffach.

Parce qu'il répond aux objectifs de la politique culturelle départementale qui privilégie l'accessibilité des publics, la proximité de l'action culturelle et l'équilibre de l'offre culturelle sur les territoires de vie, il est proposé de soutenir l'Opéra National du Rhin à hauteur de 100 000 € en 2009, conformément à la convention jointe au présent rapport.

Il est précisé que le crédit correspondant a fait l'objet d'une inscription lors du vote du Budget Primitif 2009.

## **II) Renouveaulement du partenariat avec La Ville de Huningue, pour l'activité culturelle du Triangle**

Le Triangle, un équipement soutenu par le Département dans le cadre d'une convention de 2006 à 2008 ....

↳ Le Département du Haut-Rhin et la Ville de Huningue ont validé un partenariat (2006 à 2008), fondé sur le projet artistique et culturel du Triangle axé sur le soutien aux pratiques amateurs, à la création artistique et la diffusion de spectacles, concerts et expositions, à travers une programmation (saison).

L'engagement global du Département en faveur de la Ville de Huningue sur la durée de cette convention s'est élevé à 69 000 €.

Une évaluation globalement positive, dans la perspective du renouvellement du partenariat sollicité par la Ville de Huningue ...

Les conclusions de l'étude réalisée au terme de la convention par le Cabinet Dumeige, missionné par le Département, ont été validées par la Commission Permanente du 5 Septembre 2008. A cette occasion, l'analyse a notamment souligné l'atout du Triangle, dont la vocation multifonctions a permis de jeter des passerelles entre l'enseignement, la pratique, la création et la diffusion.

L'étude a également souligné la qualité du projet artistique et l'implication de la Ville de Huningue en faveur de cet équipement pour lequel elle consacre un budget important.

Le cabinet a recommandé de consolider et rendre plus lisible la programmation, en identifiant des cycles ou thématiques, revoir le cas échéant, la configuration de l'équipe du Triangle et réfléchir au développement du Centre de Ressources pour les Musiques Actuelles sur une échelle élargie au territoire de la Communauté de Communes.

Un partenariat renouvelé avec la Ville de Huningue de 2009 à 2012

L'évaluation a permis d'appuyer les réflexions et les négociations dans la perspective d'une nouvelle convention entre la Ville de Huningue et le Département. Dans ce cadre, la Ville a pris en compte les recommandations de l'Etude Dumeige pour actualiser son projet culturel.

S'agissant de la mise en place d'un CRMA, (Centre de Ressources pour les Musiques Actuelles), la Ville a renoncé à ce projet qu'elle souhaiterait voir porter par l'intercommunalité, "*échelle plus pertinente pour répondre aux attentes des acteurs des musiques actuelles*" (cf. étude Dumeige).

Dans ce contexte, elle a sollicité le renouvellement de son partenariat avec le Département sur la base d'un projet de convention 2009/2012, négocié avec le Département, qui s'appuie sur le nouveau projet artistique et culturel du Triangle axé sur :

1. *l'encouragement des pratiques amateurs en s'appuyant sur L'Académie des Arts conformément à la dynamique proposée par le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques ;*
2. *l'action en faveur de la création en accueillant notamment 2 à 4 résidences par an, en portant une attention à la création régionale et en favorisant leurs créations ;*
3. *la diffusion autour d'une programmation axée sur trois évènements thématiques (Sonn'automne/musique, Label'Etoile/cirque et danse, Art'scénic /théâtre) et y intégrer des spectacles pour le très jeune public. Ce volet inclut également la conception d'un projet transfrontalier avec Weil am Rhein ainsi qu'une coordination de l'offre de spectacle à l'échelle des Trois Frontières, entre les lieux de diffusion ;*
4. *la poursuite des actions de sensibilisation des publics en portant une attention aux collégiens et aux publics fragilisés, notamment ceux du Centre Social de Saint-Louis ;*
5. *l'implication de la structure dans les réseaux (Résonances, Quint'Est, l'Agence Culturelle d'Alsace et le réseau informel du secteur des trois Frontières "A deux pas de chez nous") et l'intégration, le cas échéant, à d'autres réseaux, notamment transfrontaliers ou nationaux.*

La convention prend en compte les orientations culturelles du Département et prévoit des moyens financiers sur les 4 années à venir avec un engagement global de 124 000 € répartis comme suit :

- ✓ 2009 : 30 000 €
- ✓ 2010 : 30 000 €
- ✓ 2011 : 32 000 €
- ✓ 2012 : 32 000 €

Elle intègre enfin une procédure de suivi par un comité ad hoc ainsi qu'une évaluation au terme du contrat. Toutes les informations réunies dans ce cadre sont restituées en Commission Culture et soumises à la Commission Permanente.

Ce projet artistique et culturel répondant aux objectifs de la politique culturelle départementale qui privilégie l'action culturelle de proximité sur les territoires de vie en direction d'un public diversifié et porte une attention particulière aux initiatives transfrontalières, **il est proposé de valider le projet de convention joint au rapport** et d'attribuer, de 2009 à 2012, des subventions pour un montant total de 124 000 € dont 30 000 € à allouer en 2009.

Il est précisé que le crédit correspondant a fait l'objet d'une inscription lors du vote du Budget Primitif 2009.

### **III) Les Dominicains de Haute Alsace : affectation de crédits votés en 2008 et réinscrits à la DM1 2009 pour l'entretien de pianos appartenant au Département.**

Par convention du 27 février 2008 passée entre le Département, la Ville de Guebwiller et les Dominicains de Haute-Alsace, 6 000 € ont été alloués par le Département à l'association pour lui permettre d'assurer l'entretien du piano Steinway & Sons, appartenant à la Ville de Guebwiller.

Par courrier du 18 mai 2009, les Dominicains de Haute-Alsace ont sollicité la réinscription des crédits non utilisés en 2008 dans ce cadre, soit 2 127 € pour assurer l'entretien des pianos appartenant au Département pour lesquels l'association bénéficie par ailleurs d'un crédit de 4 000 € alloués pour 2009 dans le cadre de la convention du 2 juin 2009. Cette somme de 2 127 € a fait l'objet d'une réinscription dans le cadre de la DM1 2009 (D722).

Il est précisé que la Ville, qui souhaite conserver la propriété du piano Steinway, devrait désormais à ce titre, en assurer les charges d'entretien et de restauration, le cas échéant dans le cadre d'un accord spécifique à formaliser entre elle-même et les Dominicains.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- valider les conventions :
  - annuelle 2009 entre le Département et l'Opéra du Rhin
  - quadriennale 2009/2012 entre le Département et la Ville de Huningue
- autoriser le Président à les signer ;
- attribuer sur cette période, des subventions pour un montant total de 224 000 € soit :
  - 100 000 € pour l'Opéra du Rhin
  - 124 000 € à la Ville de Huningue ; les aides au titre de 2010, 2011 et 2012 sont allouées sous réserve de l'inscription annuelle des crédits dans les budgets départementaux correspondants ;
- allouer en 2009 les aides prévues au titre du fonctionnement dans le cadre des conventions de partenariat :
  - 100 000 € en faveur de l'Opéra National du Rhin
  - 30 000 € en faveur de la Ville de Huningue

Le cas échéant, il est précisé que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne prévue au budget 2009 du Département, à savoir :

- ↳ Programme D722, opération 2009-D722-9999, imputation 65-311-65734-2357-371, concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion pour un montant total de 130 000 €.
- d'autoriser l'affectation en faveur des Dominicains de Haute-Alsace, de crédits non utilisés en 2008 (2 127 €) et réinscrits dans le cadre de la DM1 2009 pour l'entretien de pianos appartenant au Département (programme D722).

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission de la Culture du 9 JUIN 2009

**Associations**

*Imputation : 65-311-6574-2347-371*

*(D721)*

**ANIMATION CULTURELLE**

<b>N°</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Nature</b>	<b>Budget prévisionnel global</b>	<b>Intervention souhaitée</b>	<b>Subvention allouée en 2008</b>	<b>Proposition de la 7ème Commission</b>	<b>Observations</b>
1	<b>Association "Projets pour la Vallée" de Munster</b>	10ème festival "La Vallée des Contes" du 27 juin au 12 juillet 2009					
2	<b>Association "D'Ailleurs d'Ici" Colmar</b>	12ème festival de rue d'Ailleurs, d'Ici les 2 et 3 mai 2009					
3	<b>Association des Amis de la Musique Mécanique de Wintzenheim</b>	7ème édition du festival International de Musique de Wintzenheim du 26 au 28 juin 2009					
4	<b>Association LOUFTIBUS Bergheim</b>	4ème édition du festival "Loufbitus" du 6 et 7 juin 2009					
						<b>0 €</b>	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission de la Culture du 9 JUIN 2009

**Associations**

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

**ARTS DE LA SCENE**

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2008</i>	<i>Proposition de la 7ème commission</i>	<i>Observations</i>
1	Compagnie ACT 2 Mulhouse	Création et diffusion du spectacle "Et si j'étais moi ?"	154 425 €	25 000 €	3 500 €		
2	Compagnie EL PASO Mulhouse	Création et diffusion du spectacle "Théâtre en marge pour une citoyenneté en marche"					
<b>TOTAL DES PROPOSITIONS</b>						<b>0 €</b>	

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

Commission de la Culture du 9 JUIN 2009

**Communes**

Imputation : 65-311-65734-2357-371

(D722)

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2008</i>	<i>Proposition de la 7ème Commission</i>	<i>Observations</i>
1	<b>OPERA NATIONAL DU RHIN STRASBOURG</b>	Bilan 2008 et demande de subvention pour le projet culturel et pédagogique de l'Opéra en 2009	21 338 190 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	
2	<b>VILLE de HUNINGUE</b>	Renouvellement du partenariat avec la Ville de Huningue pour soutenir le projet artistique et culturel du TRIANGLE de 2009 à 2012	2009 : 503 900 € 2010 : 515 750 € 2011 : 531 268 € 2012 : 544 230 €	30 000 €	25 000 €	30 000 €	Convention quadriennale : 2009 : 30 000 € 2010 : 30 000 € 2011 : 32 000 € 2012 : 32 000 €
						<b>130 000 €</b>	



**CONVENTION  
ENTRE  
LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET L'OPERA DU RHIN  
pour  
la mise en œuvre d'un programme culturel et pédagogique en 2009**

Vu les orientations du Conseil Général pour la culture vivante adoptées par délibération du 13 décembre 2007,

Vu le règlement financier du Département du Haut Rhin,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intercommunal Opéra National du Rhin de 1978

Vu le projet culturel et pédagogique proposé par l'Opéra du Rhin en 2009,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du .....

et

L'Opéra National du Rhin, ci-après dénommé "l'Opéra du Rhin" ou "l'Opéra" représenté par son Président, Monsieur Michel Samuel-Weis

**PREAMBULE**

L'Opéra National du Rhin, organisé en Syndicat Intercommunal avec les villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar, constitue un pôle à vocation régionale, nationale et internationale de création, formation, production et de diffusion de spectacles lyriques, musicaux et chorégraphiques.

La programmation concilie grand répertoire et création contemporaine avec, annuellement, plus de 130 représentations d'opéra, danse, récitals, concerts et spectacles.

Soucieux d'ouvrir ses portes au grand public, l'Opéra National du Rhin mène de nombreuses opérations en direction de publics diversifiés en participant ponctuellement à des dispositifs européens ou nationaux ("Tous à l'Opéra") ou en menant régulièrement des actions spécifiques (visites guidées, stages, ateliers de découvertes...).

Dans ce cadre, le Département Jeune public de l'Opéra propose différents dispositifs pédagogiques, notamment en liaison avec l'Education Nationale, pour faciliter l'accès du public scolaire à l'art lyrique et à la danse.

En 2009, l'Opéra national du Rhin met en œuvre un projet culturel et pédagogique dont un volet s'adresse particulièrement aux jeunes haut-rhinois.

Le Département du Haut-Rhin, dont les orientations culturelles se fondent sur la double logique des publics et des territoires, apporte son soutien à la mise en œuvre de ce volet de l'action de l'Opéra national du Rhin dans le cadre du présent accord.

### **ARTICLE 1- OBJET DE LA CONVENTION :**

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions de l'aide du Département pour la mise en oeuvre du projet culturel et pédagogique de l'Opéra en 2009 et plus particulièrement son volet haut-rhinois (**annexe 1**).

### **ARTICLE 2- DUREE DE LA CONVENTION :**

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2009.

### **ARTICLE 3- ORIENTATIONS CULTURELLES DU DEPARTEMENT ET PROJET CULTUREL ET PEDAGOGIQUE DE L'OPERA DU RHIN (ANNEXE 1)**

Les orientations culturelles du Département visent à favoriser l'accès à la culture en direction d'un public le plus large possible et inscrire l'action culturelle dans les territoires en encourageant toute initiative contribuant à :

- l'éducation et la sensibilisation artistique de publics différenciés, notamment ceux relevant des compétences du Département (collégiens, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées...),
- la valorisation des atouts artistiques des territoires et la structuration culturelle territoriale.

L'Opéra national du Rhin, dans le cadre de son projet pédagogique, s'attache à favoriser son accès à des publics qui, pour des raisons diverses, en sont éloignés.

Il s'agit notamment du public jeune, de la maternelle à l'université. Les principaux objectifs sont de :

- provoquer la rencontre autour d'un spectacle entre les arts et les enfants, susciter des interrogations, des surprises.
- participer à l'éducation artistique des plus jeunes et les sensibiliser tant au grand répertoire qu'à la musique contemporaine.
- soutenir l'éducation musicale et artistique délivrée dans le cadre scolaire.
- initier les publics de demain et leur donner une culture du spectacle vivant.
- répondre de manière toujours plus satisfaisante à la mission de service public de l'Opéra national du Rhin.

Au titre de l'action qu'il met en oeuvre dans le Haut-Rhin en 2009, l'Opéra national du Rhin s'inscrit dans les orientations culturelles du Département, notamment en terme de sensibilisation artistique en direction de publics ciblés (collégiens, personnes âgées, fragilisées...) et d'équilibre territorial.

### **ARTICLE 4- MODALITES ET CONDITIONS DES AIDES FINANCIERES**

Pour l'exercice 2009, la participation globale du Département au projet culturel et pédagogique de l'Opéra est fixée à 100 000 € (cent mille euros).

Le montant du soutien financier sera crédité sur le compte bancaire de l'Opéra national du Rhin :

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° compte	Clé RIB	Titulaire
<b>BDF Strasbourg</b>	<b>30 001</b>	<b>00806</b>	<b>C 672 0000000</b>	<b>56</b>	<b>06 70 58 Trésorerie principale Strasbourg</b>

La subvention sera versée en totalité sur présentation du budget relatif au projet culturel et pédagogique 2009 et du compte administratif 2008 de l'Opéra.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

### **ARTICLE 5- OBLIGATIONS**

L'Opéra national du Rhin s'engage à :

- ✎ mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son projet culturel et pédagogique ;
- ✎ fournir au Département,
  - avant le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le compte administratif du dernier exercice et le compte d'emploi de la subvention attribuée ;
  - avant le 30 juin 2010, le compte rendu moral et financier du projet culturel et pédagogique réalisé en 2009.
- ✎ aviser le Département de toute modification concernant :
  - l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'emploi de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide) ;
  - ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires...).
- ✎ mentionner le soutien du Département, dans ses rapports avec les médias et sur les supports de communication relatifs aux actions financées.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander son remboursement.

### **ARTICLE 6- SUIVI ET EXECUTION DE LA CONVENTION**

Au cours du premier semestre 2010, un bilan du projet culturel et pédagogique sera réalisé et présenté par l'Opéra national du Rhin dans le cadre d'une réunion organisée à l'initiative du Département.

### **ARTICLE 7- MODIFICATION**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

### **ARTICLE 8- RESILIATION**

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect par l'Opéra national du Rhin de l'une des orientations de l'article 3 et des obligations de l'article 5, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Opéra national du Rhin n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Dans ces deux cas, le Département pourra annuler sa subvention, en suspendre le versement ou en demander le remboursement.

### **ARTICLE 9- COMPETENCE JURIDICTIONNELLE – CONTESTATIONS ET LITIGES**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables.

### **ARTICLE 10- AUTRES DISPOSITIONS**

L'annexe 1 fait partie intégrante de la présente convention.  
Elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.  
Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

Colmar, le

Le Président du Conseil Général du  
Haut-Rhin

Le Président de L'Opéra national  
du Rhin

**Projet culturel et pédagogique de l'Opéra national du Rhin**  
**L'action de l'Opéra national du Rhin en direction des publics haut-rhinois en 2009**

**Une activité inscrite au cœur des territoires en direction d'un public diversifié :**

L'activité jeune public occupe largement l'espace géographique haut-rhinois. En 2008-2009, 137 classes issues des territoires de vie du Sundgau, de Mulhouse et couronne et de Colmar et Ribeauvillé ont assisté ou assisteront à des spectacles programmés par l'Opéra national du Rhin.

L'amplitude géographique couverte vise à être élargie au cours des prochaines saisons. En effet, il serait souhaitable de toucher des zones où l'offre culturelle est plus réduite et d'intensifier l'action de l'Opéra national du Rhin sur ces territoires.

Un projet spécifique, poursuivi en 2008 et en 2009, « À la rencontre de l'Opéra Studio », répond déjà à cet objectif de rapprocher ces secteurs, des structures culturelles et de l'art lyrique. Les zones géographiques sont choisies en concertation avec l'Education nationale.

Les projets « *À la rencontre de l'Opéra Studio* » se déroulent en plusieurs temps :

- Rencontre entre les référents « jeune public » de l'Opéra national du Rhin, les conseillers pédagogiques et les enseignants des classes choisies, dans l'objectif :
  - o d'organiser les modalités du projet
  - o de définir la préparation souhaitée en amont dans les classes
  - o de sensibiliser les enseignants à ces actions
- Interventions d'artistes dans les classes (dans 3 à 4 classes) avec :
  - o rencontre
  - o jeu de questions/réponses sur le métier de chanteur
  - o démonstrations (échauffements, extraits d'opéra,...)
  - o jeux vocaux
- Récital privé pour ces classes au cours duquel les enfants peuvent entendre « leurs artistes » en condition de concert, avec accompagnement piano. Le répertoire de ce récital est toujours réfléchi et adapté pour être riche du point de vue pédagogique et intéressant pour les enfants (notamment avec des extraits d'opéras célèbres).

Les publics scolaires ciblés par l'Opéra national du Rhin sont divers : écoles élémentaires, collèges, lycées et lycées professionnels. Les projets, bâtis en concertation avec la DRAC, le sont toujours entre les référents de l'Opéra et les enseignants concernés. À l'issue des parcours pédagogiques, une restitution est demandée à la classe, afin de faire un bilan de l'action menée.

En termes de perspectives d'évolutions, les associations petite enfance, MJC et associations socioculturelles de Mulhouse et Colmar seront visées par l'action culturelle de l'Opéra national du Rhin, notamment par des actions de sensibilisation, de formation et des propositions tarifaires.

Deux actions « *À la rencontre de l'Opéra Studio* » ont été menées en 2008-2009, à Huningue ainsi qu' à l'École élémentaire Freinet de Mulhouse. Ce pôle vise à être développé au cours de la saison 2009-2010.

## **Projets menés avec les collègues**

Les projets menés avec les collègues sont construits entre les référents « jeune public » de l'Opéra national du Rhin et les enseignants concernés.

Plutôt que de proposer des projets « types », qui ne sauraient répondre favorablement aux attentes des enseignants, le choix a été fait de construire systématiquement les projets en fonction du niveau des élèves, de leur vécu, des projets d'établissement et des objectifs spécifiques des enseignants.

Tous ces projets sont élaborés autour d'un spectacle de la saison de l'Opéra national du Rhin, choisi par les enseignants, auquel les élèves assisteront, et qui sera l'aboutissement du projet.

Les arts lyrique et chorégraphique sont porteurs de sens pour les enseignants du collège. Ils sont en effet riches d'exploitations pédagogiques possibles et peuvent donner lieu à des projets interdisciplinaires (musique, arts plastiques, sport, littérature, langues, histoire, géographie, instruction civique...).

Les projets démarrent par le choix d'un spectacle. Puis, les enseignants commencent à travailler l'œuvre à partir des dossiers pédagogiques réalisés par les équipes de l'Opéra national du Rhin. Enfin, en complément, les enseignants choisissent, selon leurs objectifs, entre différentes activités pédagogiques gratuites :

- Visite de l'Opéra à Strasbourg, de la Filature ou du Théâtre de la Sinne à Mulhouse, du Théâtre Municipal de Colmar, afin d'appréhender le lieu, de découvrir le fonctionnement d'un théâtre, de comprendre ce qu'est un théâtre à l'italienne, de passer sur scène, de prendre conscience du fonctionnement technique d'un théâtre.
- Visite du Centre chorégraphique à Mulhouse pour découvrir le lieu de travail des danseurs et ses spécificités, prendre conscience du côté « sportifs de haut niveau » des artistes de la danse, de pouvoir rencontrer les danseurs et échanger avec eux, de les voir travailler.
- Visite des ateliers de décors à Strasbourg pour comprendre les étapes de réalisation d'un spectacle et découvrir les métiers techniques du théâtre.
- Possibilité d'assister à une répétition d'opéra, de danse ou à la classe du ballet pour découvrir le travail nécessaire à la réalisation d'un spectacle professionnel...
- Intervention en classe d'un artiste des Chœurs de l'Opéra national du Rhin, de l'Opéra Studio ou du Ballet pour provoquer un contact humain entre les élèves et un artiste, qui peut faire des démonstrations et parler de son métier (« parrainage » des jeunes par un artiste).
- Mise à disposition des deux valises pédagogiques qui permettent de découvrir, à distance, le fonctionnement d'une scène de théâtre et le métier de peintre en décors.
- Prêt des différents outils pédagogiques audiovisuels réalisés par les équipes de l'Opéra national du Rhin.

En fin de parcours, une restitution, quelle qu'en soit la forme (dessins, commentaires, vidéo...) est demandée à la classe.

Les instances pédagogiques du Rectorat et de la DRAC sont informées de ces projets et se portent garants chaque saison, lors de comités de pilotage, de l'action éducative de l'Opéra national du Rhin et de sa pertinence.

Depuis 2005, l'Opéra national du Rhin est engagé dans un partenariat culturel très riche avec le R.E.P Les Coteaux (Mulhouse) et depuis 2007, avec le collège Pfeffel (Colmar).

***Un partenariat emblématique de l'Opéra national du Rhin : Le Réseau d'Education Prioritaire (R.E.P) Les Coteaux de Mulhouse : projet de sensibilisation aux arts lyrique et chorégraphique pour la saison 2008-2009***

En lien avec des spectacles auxquels les élèves, du primaire au collège (soit plus de 300 jeunes âgés de 10 à 15 ans), ont assisté :

- Opéra : *Si Jules Verne était chanteur, Mahagonny Songspiel / Der Jasager*
- Ballet : *Raconte-moi la danse, Rêves 5, La Stirpe de Leonardo*

Plusieurs actions ont été menées et consisté en :

- l'accompagnement du projet de classe à PAC d'une classe de 6<sup>ème</sup> du collège Jean Macé tout au long de l'année scolaire (visites, spectacles, ateliers et rencontres) ;
- un travail préalable en classe, en guise de préparation au spectacle pour les élèves, à partir des documents pédagogiques de l'Opéra national du Rhin (dossiers et DVD pédagogiques) ;
- l'intervention d'un professionnel de l'Opéra national du Rhin pour un moment de rencontre autour du spectacle et des métiers de l'Opéra ;
- la venue des élèves aux ateliers de fabrication de décors à la Meinau, à une répétition au Centre Chorégraphique de Mulhouse, dans l'objectif d'échanger avec les artistes ;
- une « lecture en scène » autour de *Si Jules Verne était chanteur* : spectacle de 20 minutes joué par une classe de 6<sup>ème</sup> au théâtre, avant le spectacle de l'Opéra.

***Détail des interventions d'artistes en milieu scolaire***

Les interventions d'artistes de l'Opéra national du Rhin en milieu scolaire répondent aux objectifs suivants :

- Préparer les élèves à leur venue au spectacle ;
- Créer un contact humain entre les jeunes et les artistes, pour rapprocher les élèves de la scène ;
- Faire vivre aux élèves un moment de pratique artistique, sur le thème du spectacle ;
- Renforcer l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire, lui donner de nouvelles perspectives ;
- Faire prendre conscience aux jeunes des exigences des métiers artistiques, très éloignées de l'image de « facilité » véhiculée par les médias.

Les interventions d'artistes s'inscrivent systématiquement dans le cadre d'une venue à un spectacle ; un artiste n'intervenant jamais de manière isolée, sans un projet pédagogique proposé par l'enseignant.

Leur contenu, élaboré avec les enseignants, est adapté au niveau des élèves, à leur vécu, aux programmes scolaires, aux projets d'écoles.

Ces interventions sont proposées gratuitement aux groupes scolaires, dans la limite des disponibilités des artistes en fonction des plannings artistiques.

Elles ont également lieu de manière coordonnée avec les autorités de l'Education nationale (inspecteurs pédagogiques régionaux, Conseillers pédagogiques en éducation musicale ...).

### ***Projets réalisés avec les associations relevant de l'action sociale***

Les projets menés avec les associations relevant de l'action sociale sont une transposition, dans leur construction, des projets pédagogiques réalisés avec les collèges.

Conscient de toutes les vertus que peut avoir la fréquentation d'établissements culturels pour des publics en difficulté (ouverture d'esprit, distraction, éducation à la langue française, réflexion sur des problématiques de société, occasion de rencontrer d'autres personnes, intégration, développement de l'imaginaire...), l'objectif de ces actions est de préparer la venue de ce public de la meilleure manière qui soit à l'Opéra.

À partir d'un spectacle choisi d'un commun accord entre les responsables des associations d'action sociale, les bénéficiaires et l'Opéra, grâce à des tarifs adaptés (5,50€ par bénéficiaire, gratuité totale parfois), diverses rencontres et activités sont proposées avant la venue à un spectacle (mêmes activités possibles que pour les projets avec les collèges).

Une rencontre entre un médiateur culturel de l'Opéra (service communication/relation avec les publics) et les bénéficiaires a toujours lieu pour les mettre à l'aise avant leur venue au théâtre, pour préparer le spectacle, pour démystifier le lieu... Un accueil personnalisé est également organisé le soir du spectacle au théâtre.

Les structures ayant bénéficié de cette action pendant la saison 2008-2009 sont notamment :

- Association L'Orée à Mulhouse
- L'Association de Solidarité des Travailleurs Immigrés (ASTI)
- Des établissements de soins tels que l'hôpital Pasteur (Colmar), l'Institut médico pédagogique Le Phare (Illzach), l'Institut de pédagogie curative Le Champ de la Croix (Orbey), la Clinique Solisana (Guebwiller), le Centre médical Le Roggenberg (Altkirch) ou encore le Centre hospitalier de Rouffach.



**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT  
de 2009 à 2012 ENTRE  
LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN et LA VILLE DE HUNINGUE  
PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU TRIANGLE**

- Vu les orientations du Conseil Général du Haut-Rhin pour la culture
- Vu la délibération du Conseil Général n° CG 2008 567-5 du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 en faveur du Développement Culturel,
- Vu le projet artistique et culturel du Triangle validé par délibération du Conseil municipal de la ville de Huningue en date du 18 juin 2009.
- Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

*Entre,*

- le Département du Haut-Rhin ci-après désigné « le Département », représenté par le Président du Conseil Général, M. Charles BUTTNER, habilité par délibération du ..... *d'une part,*

*Et:*

- La Ville de Huningue, ci-après désignée « La Ville », représentée par son Maire Jean-Marc DEICHTMANN, habilité par délibération du 14 mars 2008, *d'autre part.*

**PREAMBULE**

« Le Triangle » est un équipement à vocation multiple dont la gestion, en régie municipale directe, relève de la ville de Huningue.

Au titre de son action culturelle, le Triangle a engagé un processus de développement visant à faire de l'équipement, un pôle structurant de formation avec l'Académie des Arts, de diffusion à travers une programmation diversifiée et ouverte aux musiques actuelles et de pratique, au rayonnement local, départemental, régional et transfrontalier.

Dans ce contexte, le Triangle a élaboré un projet artistique et culturel dont les orientations et les objectifs négociés avec le Département ont conduit à un contrat de développement culturel de 2006 à 2008, entre le Département et la Ville de Huningue.

A son terme, ce partenariat a fait l'objet d'une évaluation qui, en soulignant l'atout d'un territoire doté d'un équipement multifonctions, a relevé la forte implication de la ville de Huningue qui "*consacre un effort important au développement culturel de son équipement phare, structurant du paysage culturel local, mais dont le rayonnement dépasse très largement les frontières communales et intercommunales*".

Elle a notamment préconisé, dans la perspective d'un nouveau contrat, de consolider le projet artistique et culturel en identifiant des cycles ou thématiques dans la programmation et d'en améliorer la communication.

Ces conclusions et préconisations ont permis d'appuyer la démarche engagée par la ville et le Triangle en vue de l'élaboration d'un nouveau projet artistique et culturel dont les orientations partagées et les objectifs négociés par les partenaires font l'objet d'un partenariat reconduit entre la ville de Huningue et le Département de 2009 à 2012, à travers la présente convention.

\*\*\*

### **ARTICLE 1 – OBJET :**

La présente convention a pour objet d'approuver :

- le projet culturel du Triangle à réaliser sur la période 2009 à 2012 (*annexe 1*)
- les modalités et les conditions des aides du Département, pour sa mise en œuvre (*annexe 2*)
- les modalités de suivi et d'évaluation de la convention (*annexe 3*)

### **ARTICLE 2 – DUREE :**

La présente convention est conclue pour une durée de quatre années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2012 et abroge toute convention en cours ayant le même objet entre la Ville de Huningue et le Département. Elle reste valable pendant toute la durée des obligations liées au versement des subventions.

### **ARTICLE 3 – ORIENTATIONS DU DEPARTEMENT ET PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL**

#### ***3-1 Orientations du Département :***

L'action culturelle départementale est fondée sur une double logique privilégiant l'aménagement culturel du territoire et la sensibilisation des publics, dans l'objectif de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture.

Ces deux axes - action territoriale et développement des publics- peuvent être déclinés sur la base des orientations suivantes :

- inscrire l'activité du Triangle sur un territoire élargi en partenariat avec les opérateurs culturels (associations, collectivités, artistes, institutions) ;
- initier des actions de développement culturel auprès des publics et plus particulièrement de ceux relevant des compétences du Département (collégiens, personnes âgées...) ;
- rechercher l'élargissement des publics en favorisant l'accessibilité à la culture par la mise en place d'actions de sensibilisation, ateliers de pratiques, conférences...

#### ***3-2 Le projet artistique et culturel :***

Le projet artistique et culturel du Triangle (*annexe 1*) répond à ces objectifs et s'inscrit dans les orientations du Département.

Dans ce cadre, le Triangle prend l'initiative de projets clairement identifiés, les actions mises en œuvre devant notamment contribuer à :

### 1) La formation, la sensibilisation, l'accompagnement des publics

- développer la formation en direction de publics amateurs
- proposer des actions de sensibilisation auprès de publics scolaires et de publics diversifiés
- favoriser les résidences d'artistes
- accompagner les projets de création de groupes, de compagnies

### 2) Réseau, ancrage et rayonnement territorial :

- développer une activité qui contribuera à renforcer l'identité du Triangle, sur le secteur de la Région des Trois Frontières,
- favoriser l'accès à la scène des compagnies régionales et des groupes amateurs locaux
- rechercher des partenariats avec les opérateurs culturels locaux, régionaux, ou nationaux (lieux de diffusion, associations, écoles de musiques, collectivités, artistes, institutions.....)

### 3) Diffusion

- concevoir une programmation prenant en compte la diversité et l'évolution des courants artistiques
- rechercher le croisement des disciplines artistiques (musique, danse, théâtre, arts plastiques)

## **ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT**

Le Département s'engage à financer annuellement le programme d'activités culturel du Triangle en application de son projet artistique et culturel, *tel que défini en **annexe 1***.

Une subvention globale de 124 000 € est accordée par le Conseil Général en faveur de la ville de Huningue au titre de cette participation pour la période de 2009/2012, selon la répartition annuelle suivante et sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget départemental :

- au titre de l'année 2009, un montant de 30 000 €
- au titre de l'année 2010, un montant de 30 000 €
- au titre de l'année 2011, un montant de 32 000 €
- au titre de l'année 2012, un montant de 32 000 €

Un échéancier prévisionnel est annexé à la présente convention (annexe 2). Les aides financières seront versées sur le compte de la ville de Huningue, trésorerie principale de Huningue, BANQUE DE FRANCE Opération Collectivités et Etablissements Publics Locaux – 30001 581 F 682 000 0000 31.

### Modalités de versement :

Conformément au règlement financier départemental, chaque participation annuelle fera l'objet :

- d'un acompte de 50 % au début d'exercice sur la base d'une demande formulée par la Ville et accompagnée du budget prévisionnel de fonctionnement du Triangle en équilibre, et détaillant la partie relative au secteur culturel.
- le versement du solde de 50 % au cours du second semestre, au vu de la présentation d'un extrait du compte administratif relatif au secteur culturel de l'exercice N-1

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur le Départemental.

## **ARTICLE 5 – OBLIGATIONS**

La Ville de Huningue en concertation avec la direction du Triangle s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel du Triangle,
- faciliter, à tout moment, le contrôle par les partenaires institutionnels de la réalisation des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.
- coopérer aux travaux de tout organisme de contrôle désigné par le Département du Haut -Rhin
- fournir chaque année :
  - avant le 30 juin :
    - un bilan d'activité et le compte d'emploi de la subvention allouée de l'année précédente, certifié par le Trésorier de la Ville de Huningue
    - le bilan financier du programme d'activité du Triangle de l'année précédente
  - avant le 28 février :
    - un budget prévisionnel validé par la Ville, relatif à la mise en œuvre du projet culturel et artistique du Triangle
    - un bilan d'activité complet et un état du personnel en service relatifs à l'année précédente ainsi qu'un programme prévisionnel de l'année à venir,
- Aviser de toute modification concernant :
  - la direction du Triangle
  - l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'usage de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).
- Faire mention du soutien du Département notamment au moyen de son logo dans ses rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs aux actions financées,

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

## **ARTICLE 6 – SUIVI ET EVALUATION**

Il est institué un comité de suivi composé des représentants du Département, de la Ville de Huningue et de la direction du Triangle, chargé de suivre l'exécution et d'évaluer la présente convention.

Cette instance technique permet de mener des débats contradictoires et d'apporter des informations concernant la mise en œuvre de la présente convention et les orientations du projet.

Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier du Triangle ainsi que de la situation de l'emploi. Il se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département.

Suivi annuel :

La Ville de Huningue, en concertation avec Le Triangle, présentera chaque année au Département, dans le cadre d'une réunion du comité de suivi, le bilan des actions de l'année écoulée ainsi que le programme d'actions culturelles à réaliser avec la subvention départementale au cours de l'année à venir.

Ces documents seront soumis annuellement au Conseil Général et à la Ville de Huningue.

Evaluation :

Au cours du premier semestre 2012, une évaluation du projet artistique et culturel pour la période concernée par la présente convention sera mise en œuvre par Département du Haut-Rhin selon une procédure décrite **en annexe 3** visant à confronter les objectifs et les résultats. L'évaluation réalisée permettra d'envisager l'évolution du partenariat pour les années à venir.

**ARTICLE 7 – MODIFICATION**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 3.

**ARTICLE 8 – RESILIATION**

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par la Ville de l'une des orientations de l'article 3, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la ville n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La résiliation est également possible, de plein droit et sans indemnité, en cas de non respect par le Département ou la Ville des engagements respectifs de la convention.

**ARTICLE 9 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE - CONTESTATIONS ET LITIGES**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais uniquement après épuisement des voies amiables dont la durée est limitée à 6 mois.

**ARTICLE 10 – AUTRES DISPOSITIONS**

- Les 3 annexes font partie intégrante de la présente convention.
- Elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.
- Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

*Colmar le,*

Le Maire  
de la Ville de Huningue

Le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin

# LE TRIANGLE

## PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE

### 2009/2010/2011/2012

Le Triangle, inauguré en janvier 2002, se définit comme un lieu de culture, de rencontres et de manifestations festives.

Imposant édifice de 5500m<sup>2</sup>, c'est le plus important investissement jamais réalisé par la Ville de Huningue : il est intégralement géré en régie municipale directe.

Son architecture résolument contemporaine abrite un formidable espace à vocations multiples :

- UNE VOCATION CULTURELLE avec 12 salles consacrées à l'enseignement artistique, 2 salles destinées à recevoir des spectacles de niveau professionnel et un vaste espace de desserte et d'exposition de 300m<sup>2</sup> équipé d'un bar.
- UNE VOCATION SOCIO-EDUCATIVE avec un espace de 400m<sup>2</sup> dédié à un Forum Jeunes (bureaux du Service Jeunesse, P.I.J., salle multimédia, salle multi-activités, coin détente)
- UNE VOCATION SOCIALE avec 4 salles pour l'accueil de manifestations associatives (réunions diverses, soirées festives...), des personnes retraitées (repas, thé dansants...), des entreprises (réunion de personnel, colloque...)

En 2006, un partenariat était formalisé entre la Ville de Huningue et le Département du Haut-Rhin pour soutenir, dans le cadre d'une convention triennale, le projet artistique du Triangle, axé sur :

1. le soutien aux pratiques amateurs
2. le soutien à la création artistique en faveur du spectacle vivant
3. la diffusion de spectacles, concerts et expositions, à travers une programmation (saison).

En 2008 et conformément aux dispositions de la convention, ce partenariat a fait l'objet d'une évaluation, réalisée par un cabinet spécialisé (DUMEIGE)

L'étude a relevé la dynamique de la ville de Huningue qui "*consacre un effort important au développement culturel de son équipement phare, structurant du paysage culturel local, mais dont le rayonnement dépasse très largement les frontières communales et intercommunales*".

Elle a souligné que l'atout du Triangle reposait sur sa vocation multifonctions qui a conduit au développement de passerelles entre l'enseignement, la pratique, la création et la diffusion.

Elle a relevé les effets positifs d'un projet artistique et culturel qui :

- répond à une exigence de qualité dans ses choix de programmation en intégrant des formes renouvelées des arts de la scène ;
- atteste de son dynamisme notamment à travers l'intention de l'Académie des Arts d'intégrer le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques Spécialisés en qualité d'école "centre", pôle ressource structurante pour un territoire de vie ;
- s'est délibérément tourné vers un public diversifié avec une attention particulière au jeune public, favorisé par la présence sur le site de l'Académie des Arts et par sa programmation éclectique intégrant les musiques actuelles.

Au regard de cette évaluation positive et de l'action culturelle conduite, la municipalité a souhaité conforter la dynamique engagée au Triangle à travers un nouveau projet culturel, élaboré de 2009 à 2012, dont les axes sont les suivants :

- I) ENCOURAGER LES PRATIQUES AMATEURS**
- II) AGIR EN FAVEUR DE LA CREATION**
- III) REORGANISER LA DIFFUSION**
- IV) S'IMPLIQUER DANS LES RESEAUX**

Globalement l'évolution des activités du Triangle sur la période de la convention devrait se stabiliser en renforçant la lisibilité de sa programmation au travers de ses nouveaux événements thématiques, en maintenant sa politique de soutien des artistes (programmation de jeunes artistes, résidences...) en direction d'un public diversifié allant de la petite enfance aux personnes âgées en passant par les familles et les adolescents.

## I) ENCOURAGER LES PRATIQUES AMATEURS

### A) L'Académie des Arts

L'Académie des Arts, pôle d'enseignement artistique municipal (musique, danse et théâtre) est implanté dans le Triangle où se trouvent par ailleurs 2 salles de diffusion équipées de scène.

Cette originalité est un formidable atout dont bénéficie le projet pédagogique de cette structure d'enseignement. La Ville consent par ailleurs un effort important en matière tarifaire permettant l'accès à la formation artistique du plus grand nombre.

Ainsi joue-t-elle un rôle indéniable dans le développement et la dynamique du territoire Sud -Alsace en accueillant des élèves de 4 à 70 ans issus de plus de 35 communes.

Ce positionnement original de l'Académie des Arts et son dynamisme la conduisent à intégrer le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques Spécialistes en qualité d'Ecole Centre.

En marge de l'enseignement dispensé, sa démarche se singularise concrètement par :

1. des rencontres régulières entre les élèves et les artistes qui travaillent au Triangle dans le cadre de résidences et lors de l'accueil de spectacles tout au long de la saison.
2. la production chaque année d'un ou deux spectacles pluridisciplinaires (musique, danse, théâtre, vidéo) avec une sélection d'élèves. Il s'agit d'accompagner ces élèves dans une véritable expérience scénique, où ils côtoieront des artistes amateurs et professionnels (metteurs en scène, artistes, techniciens, décorateurs...), dans l'idée de susciter des vocations, de montrer « l'envers du décor » et de donner l'envie de progresser...

Dans ce contexte, la création d'un spectacle est une expérience extrêmement enrichissante à bien des égards tant pour les participants que pour l'organisateur qui accueille à cette occasion des publics assez difficiles à capter. Au sein d'un même projet, toute une dimension intergénérationnelle et interculturelle intervient et positionne la culture en tant que lien social.

Par ailleurs, le caractère pluridisciplinaire des projets menés, comme la diversité des artistes accueillis dans la programmation, est une source d'ouverture et d'enrichissement. A travers le travail accompli, nous recherchons aussi bien évidemment à sensibiliser et former un public au spectacle vivant, en complément de la démarche de formation artistique dans laquelle il s'est engagé.

L'objectif est de stimuler leur intérêt pour le spectacle vivant, de développer le sens critique, d'en faire des spectateurs comme des acteurs éclairés de la vie culturelle de demain.

## ***PERSPECTIVES***

---

- Continuer les rencontres d'artistes avec les élèves et produire un à deux spectacles pluridisciplinaires par saison (théâtre, musique, danse)
- Continuer à promouvoir la pratique des instruments à vent :
  - auditions spécifiques
  - actions de sensibilisation auprès des plus jeunes dans les classes de méthode Orff, dans les cours de formation musicale, sous forme de stages durant les congés scolaires
- Poursuivre les collaborations entre l'Académie des Arts et la Musique Municipale de Huningue :
  - à travers l'organisation de concerts en s'appuyant sur des répertoires pour musiques actuelles et orchestre d'harmonie
  - avec les élèves des classes de danse.
- Consolider le projet théâtre :
  - développer les rencontres avec le public
  - chercher à développer une spécificité (théâtre musical)



- Asseoir la position et le statut « d'école centre » nouvellement acquis par l'Académie des Arts dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques :
  - Accueil d'un projet de spectacle des écoles centres en octobre 2010
- Maintenir les effectifs dans les trois disciplines de danse (hip-hop, contemporain, moderne jazz) :
  - Mise en place de stage ou d'ateliers, de rencontres avec les artistes des compagnies professionnelles accueillies
  - Mise en place d'un gala de fin d'année pour l'ensemble des élèves danseurs

## B) Les musiques actuelles

Depuis de nombreuses années, la Ville de Huningue s'attache à soutenir l'intérêt pour la musique dans toute sa diversité. Concrètement, aujourd'hui, cela se traduit par :

- une prise en compte de ces modes d'expression dans la programmation musicale de la saison du Triangle,
- un département musiques actuelles au sein de l'Académie des Arts (chant, guitare, basse, batterie, clavier, MAO)
- une mise à disposition d'un local de répétition à Cultu'Rock (association huninguoise qui œuvre en faveur de la promotion des musiques actuelles)
- un soutien à la diffusion par la mise à disposition d'une salle de concert (avec matériel son, lumière, régisseur) à des associations du sud du département (Cultu'Rock, L'Autruche, Artung...)

Le Triangle sera localement un partenaire du Centre de Ressource Musique Actuelle qui aura en charge le secteur des Trois Frontières, pour envisager différentes collaborations, grâce à sa logistique de salles (organisation de réunions, concerts).

Comme l'a souligné le rapport du Cabinet Dumeige, pour garder sa pertinence, le département musiques actuelles de l'Académie des Arts doit être accompagné de possibilités de répétition dans des locaux adaptés.

### ***PERSPECTIVES***

---

- Etoffer le Département « musiques actuelles » au sein de l'Académie des Arts en terme d'effectif et de projet
- Rester un interlocuteur des porteurs de projets de concerts sur cette partie du territoire sud alsace.
- Accueillir des artistes en résidence et ou des formations émergentes
- Créer des locaux de répétitions adaptés aux musiques actuelles pour l'Académie des Arts qui pourraient également servir à différentes formations.

## C) Accompagner les porteurs de projets

En marge de la programmation (spectacles, expositions), sur notre territoire, le Triangle est identifié comme un pôle ressource doté de salles de réunions, de répétitions et de spectacles, en capacité d'offrir un accompagnement administratif, artistique et technique ainsi que des moyens de reprographie.

Les associations :

Les acteurs de la vie culturelle issus du tissu associatif local sont bien évidemment concernés (théâtre, harmonie municipale, musiques actuelles, chorale...), mais cet engagement dépasse largement les limites territoriales de la commune comme par exemple le soutien de l'association Guit'Art de Strasbourg pour son festival Guitare Mosaïque (4 éditions depuis 2002) ou encore les groupes alsaciens accueillis lors des soirées musiques actuelles...

L'Education Nationale :

Les établissements scolaires huninguois sont prioritairement concernés pour des raisons évidentes de proximité (chorale et danse avec l'Ecole Primaire Marcel Pagnol, spectacle de théâtre en allemand avec l'atelier théâtre du Collège Gérard de Nerval et travail de sensibilisation avec avantage tarifaire sur les concerts hors temps scolaire, pour les élèves de l'atelier musique de ce même collège).

Toutefois, là aussi ce soutien dépasse largement les limites territoriales de la commune puisque l'IDEN de la circonscription de St-Louis est régulièrement accueillie pour des projets en arts plastiques, réunions de formation ou d'information.

Cette démarche volontaire du Triangle d'accompagner les porteurs de projets d'un territoire de vie traduit une cohérence en terme d'aménagement du territoire, les lieux équipés réservant souvent très peu de place à toutes ces pratiques, qui pourtant sont révélatrices de la richesse et du dynamisme d'un secteur comme de sa population.

## ***PERSPECTIVES***

---

- Poursuivre la dynamique initiée et les efforts consentis :
  - garder un contact étroit avec les forces vives associatives et l'Education Nationale en suivant leur actualité et leurs projets
  - s'attacher à valoriser des projets de qualité de niveau local à départemental par un accompagnement personnalisé
- Contribuer à un accroissement du niveau de qualité des différentes pratiques en prolongeant notre mission « d'encadrement-conseil » sur le plan artistique, technique ou organisationnel.

## **II) AGIR EN FAVEUR DE LA CREATION**

Il est sans nul doute plus facile d'acheter un spectacle existant déjà bien rôdé ou une tête d'affiche déjà très médiatisée, que de se lancer dans l'aventure d'une résidence de création. Pourtant, il est indispensable d'offrir de bonnes conditions de travail aux compagnies, sachant qu'une résidence d'artiste est en tout état de cause une étape incontournable du processus de création d'un spectacle sur scène.

En accueillant de 2 à 4 résidences de création professionnelle par saison, le Triangle se démarque comme un lieu qui œuvre en faveur du spectacle vivant et notamment de la jeune création dans toute la diversité des modes d'expression actuels (danse, nouveau cirque, théâtre contemporain, musique...).

Le but premier de la résidence est donc d'offrir aux compagnies professionnelles, un espace de travail (studio de répétition, espaces scéniques) leur permettant d'élaborer un spectacle dans les meilleures conditions. Une attention particulière est accordée aux compagnies régionales et à l'ensemble des compagnies émergentes pour leur permettre de révéler leur talent.

Les artistes bénéficient à cet égard de l'aide de l'équipe du Triangle qui assure notamment le travail de communication autour du spectacle (articles et relations avec la presse, insertions dans des magazines spécialisés, promotion auprès d'autres diffuseurs alsaciens...), une logistique technique, matérielle et humaine (lumière, son, vidéo, régisseurs), mais aussi les réservations, la billetterie, l'hébergement de la compagnie et enfin un soutien financier.

La durée des résidences est variable, selon les besoins des compagnies et les possibilités du lieu : généralement, elle comprend 15 jours à temps plein sur scène pour finaliser la création.

La résidence d'artiste s'accompagne toujours d'actions transversales avec les publics (voir chapitre « sensibilisation et élargissement des publics »). La concertation entre le Triangle et la compagnie s'inscrit dans le cadre d'une "convention de résidence" fixant l'objectif, le contenu, les obligations des parties et la valorisation de l'aide apportée.

## **PERSPECTIVES**

---

- Accueillir de 2 à 4 résidences de création par saison
  - médiatiser cet axe de travail auprès des compagnies et des diffuseurs permettra de mieux identifier le Triangle dans ce domaine, d'élargir les propositions et de satisfaire encore davantage aux exigences de qualité et de diversité.
- Stimuler le public autour de cette démarche afin de susciter sa curiosité, de l'inciter à la découverte :
  - à travers des actions variées et en direction de différents publics (voir chapitre élargissement et sensibilisation des publics)
  - en accentuant nos efforts de communication avec la presse notamment les quotidiens
- Activer les réseaux du Triangle afin que les créations suffisamment abouties puissent être présentées dans d'autres lieux, dans un esprit de réciprocité.

## **III) REORGANISER LA DIFFUSION**

### **A) Programmation**

Jusqu'ici, la saison artistique s'organisait autour d'une programmation de spectacles professionnels (une quinzaine par saison) et amateurs (une vingtaine) choisis parmi l'ensemble des disciplines des arts de la scène : théâtre (contemporain, classique, marionnettes...), danse (contemporaine, hip-hop...), musique (du monde, musique classique, musique amplifiée, nouvelle chanson française, jazz ...), humour, nouveau cirque... avec des équipes artistiques alsaciennes, d'autres régions de France, d'Allemagne, de Belgique, d'Italie...

Pour harmoniser l'offre de spectacles dans le secteur des 3 Frontières, mais aussi pour alléger le calendrier au cours de la saison, un nouveau concept a été étudié et mis en place pour la saison 2008/09 du Triangle : toute la programmation professionnelle est maintenant concentrée autour de 3 événements thématiques d'une dizaine de jours :

- Sonn'Automne au mois d'octobre (musique)
- Label'Etoile au mois de janvier (cirque et danse)
- Art'Scénik début avril (théâtre)

Ce concept vise également à optimiser le travail de communication et à polariser différemment l'attention du public, en s'appuyant sur 3 événements qui ont nécessité un effort financier et d'organisation. Au cours de la saison 2008/09, 29 compagnies professionnelles seront accueillies à Huningue (2 à l'ouverture de saison, 1 à l'occasion des 20 ans des Régionales, 1 lors de Fun'ingue Festival organisé avec le service Jeunesse de la Ville, 2 spectacles petite enfance et 23 pour nos 3 événements thématiques).

Un important travail a été réalisé au niveau des supports de communication : 68.000 supports sont diffusés annuellement contre 10 000 antérieurement, pour une meilleure promotion de l'offre culturelle, notamment outre Rhin.

Avec la mise en fonction de la Passerelle des 3 Pays (piétons et cyclistes) reliant Huningue à Weil am Rhein (D) depuis juin 2007, de nouvelles orientations ont été développées. Une attention particulière est portée sur des choix de spectacles afin que la barrière de la langue ne soit pas un frein pour attirer nos voisins germanophones. Sur la saison 2008/09, sont également prévus, l'accueil d'une compagnie et de plasticiens allemands, la diffusion en Allemagne à l'Altes Rathaus de Weil am Rhein d'un concert créé au Triangle par Boya (L'Assoce Pikante-Strasbourg).

Par ailleurs, une attention a aussi été portée à la petite enfance (à partir de 18 mois) dans le cadre du Festival Momix en balade, de tournées avec Résonances ou de programmation entièrement autonome.

Comme par le passé, la programmation de spectacles professionnels s'accompagne de l'accueil de plasticiens autour d'expositions (sculpture, graphie, photographie...) et de divers projets issus des pratiques amateurs (musique, théâtre, exposition).

Les publics ciblés demeurent les adultes, adolescents, le jeune public, les familles et les scolaires. La demande de ces derniers a fortement progressé, notamment depuis le secteur de Ferrette qui ne bénéficie pas d'équipement culturel de proximité.

## **PERSPECTIVES**

---

- Tenter de répondre aux demandes des secteurs non équipés en salle de spectacle du Sud Alsace moyennant un soutien financier des collectivités territoriales (communes ou communauté de communes...) afin de ne pas faire reposer la totalité du coût de cet accueil par la Ville de Huningue.
- Programmer 1 à 3 spectacle petite enfance par saison.
- Pérenniser l'organisation d'au moins un projet transfrontalier avec Weil am Rhein dans le cadre de notre programmation.

- Continuer à coordonner l'offre de spectacle avec les autres lieux du secteur des 3 Frontières (Rive Rhin – Village Neuf / Espace Rhénan – Kembs / La Couple – St Louis / Le Triangle – Huningue), à travers :
  - un travail de réflexion
  - une recherche de concertation.
  - la mise en place de stratégies communes en faveur du spectacle vivant (élargissement des publics, communication...)
  
- Développer le travail de repérage en région, sur des festivals dans le but de conserver une qualité et une diversité de programmation... et intensifier notre suivi de l'actualité au niveau de la jeune création, notamment régionale.
  
- Poursuivre le travail engagé au sein de Résonances par l'accueil de compagnie en commun permettant de faire des économies d'échelle.
  
- A terme, mettre en place au Triangle un festival autour du spectacle vivant (musique, danse-cirque ou théâtre), qui puisse enrichir la diversité des évènements culturels du département du Haut-Rhin.

## B) Sensibilisation et élargissement des publics

Le développement du spectacle vivant s'appuie sur diverses actions comme la diffusion, la formation et bien évidemment les pratiques amateurs. Cela répond aussi à des nécessités d'ancrage des projets et d'appropriation des lieux dédiés au spectacle.

La proximité dans un même lieu d'un pôle d'enseignement artistique et de salles de spectacle, permet d'organiser de nombreuses rencontres avec les artistes accueillis tout au long de la saison et particulièrement lors des résidences.

Ces rencontres s'organisent également avec d'autres publics : la halte garderie, les établissements scolaires (maternelle, primaire, collège, lycée), l'accueil périscolaire, les centres de loisirs, les Centres d'Adaptation au Travail et les Instituts Médico-Educatif, la section cirque du club de gymnastique local, des associations oeuvrant pour les personnes retraitées (APA...). Des échanges spontanés peuvent également avoir lieu avec la population locale dans les rues commerçantes ou à la sortie des écoles...

Intra ou extra muros, elles peuvent revêtir différentes formes, du simple échange entre l'artiste et un groupe (ou une classe) autour d'un spectacle, à une répétition publique, ou à la découverte des différentes étapes du processus de création, ou encore à une séance de travail avec des initiés (masterclass, stage), suivie de discussions, à l'animation d'ateliers découvertes ou d'initiation (danse, jonglage, manipulation d'objet...)...

La programmation de spectacles professionnels en direction des établissements scolaires s'inscrit naturellement dans une logique éducative, de sensibilisation et d'élargissement des publics, mais aussi de démocratisation de l'accès à la culture.

Franchir les portes d'une salle de spectacle n'est pas un acte spontané pour tout le monde. C'est une des raisons pour lesquelles le Triangle poursuivra son action en direction des publics diversifiés en accueillant, suivant les besoins exprimés et les possibilités des calendriers :

- les collégiens de l'atelier théâtre et de l'atelier musique du collège Gérard de Nerval,

- le tout public autour des « Musiqu' apéro » organisés le dimanche en fin de matinée : il s'agit de petits concerts (carte blanche aux artistes) suivis d'un moment d'échange avec les artistes autour d'un apéritif. Cette action entièrement gratuite permet à tous, sans distinction, de découvrir des artistes et d'accéder aux salles de spectacle dans un cadre informel et décontracté. A d'autres occasions, le spectacle vivant est également offert gratuitement au public, comme lors de l'ouverture de saison, ou dans le cadre d'évènements locaux (Fun'ingue Festival, festivités autour de la Passerelle des 3 Pays...)

D'autres projets (discussions en cours pour un projet autour de la parentalité avec le Centre Social de Saint-Louis...)

## ***PERSPECTIVES***

---

- Pérenniser les actions de sensibilisation et d'élargissement des publics.
- Intensifier le travail de réflexion initié avec l'ensemble des responsables des salles du secteur frontalier (Saint-Louis, Huningue, Kembs et Village-Neuf) :
  - Accentuer le travail de coordination et les recherches de complémentarité
  - Développer davantage les stratégies communes mises en place (communication commune auprès du public scolaire, médiatisation commune de spectacles...)

## **IV) S'IMPLIQUER DANS LES RESEAUX**

Le travail en réseau s'exprime à travers des moments de rencontres, d'échanges, de réflexions et d'informations très diverses (les spectacles, les compagnies, des accueils conjoints, la communication, le matériel scénique, les outils informatiques, l'environnement juridique, le personnel, les expériences diverses, des perspectives et des projets de développement...). Les problématiques financières et les recherches d'économie sont aussi souvent au cœur des préoccupations.

### *Les Régionales :*

Depuis son ouverture, le Triangle a adhéré au réseau des Régionales mis en place par l'Agence Culturelle d'Alsace et son directeur fait partie du comité de sélection de l'Espace Scène d'Alsace où sont sélectionnées les compagnies retenues pour être accueillies en résidence.

### *Quint'EST :*

En 2006, le Triangle participait à la création de Quint'Est, une association qui regroupe une trentaine de directeurs de salles du Grand Est, autour d'objectifs communs notamment, la promotion de la création artistique, au stade de projet, bien en amont de la diffusion. Elle est ouverte à toutes les disciplines artistiques et accorde une attention particulière aux formes innovantes et aux jeunes compagnies. C'est aussi un lieu d'échange pour favorisant la circulation de l'information et des oeuvres du spectacle.

## Résonances

En 2005 naissait Résonances, un réseau informel de 6 lieux haut-rhinois (Relais Culturel Régional de Thann, de l'Espace Grün de Cernay, du Créa de Kingersheim, de La Passerelle de Rixheim, le Triangle de Huningue et l'Espace Rhénan de Kembs).

En 4 ans, Résonances a accueilli plus de 30 spectacles conjointement dans différents lieux, mené diverses actions communes et compose maintenant le jury du festival Momix (un des 8 plus importants festivals jeune public en Europe) avec quelques personnes associées.

Les débats au sein du réseau s'inscrivent régulièrement dans des enjeux de développement du territoire et dépassent largement les missions et les problématiques locales des lieux. Pourtant ce travail est nécessaire et contribue conséquemment à la vitalité et au dynamisme culturel du département.

Résonances est devenu un interlocuteur à part entière à l'échelle départementale et régionale.

Il est régulièrement sollicité pour siéger dans différentes commissions (comité technique de la création en région du Conseil Régional, comité d'experts théâtre de la Drac, comité de projets Espace Scène d'Alsace et commission de programmation des Régionales de l'ACA), ce qui permet de défendre le travail pertinent des compagnies haut-rhinoises dans un contexte où la grande majorité de la création alsacienne émane du secteur strasbourgeois. Tout naturellement, il est devenu l'interlocuteur haut-rhinois du réseau des Scènes du Nord implanté dans le Bas-Rhin.

Aujourd'hui constitué en association, les travaux de ce réseau s'organisent dans le cadre d'une réunion mensuelle.

### "A deux pas de chez nous " :

Sur le plan local, le Triangle a été à l'initiative des premières rencontres entre les 4 salles du secteur des 3 Frontières qui se rencontrent maintenant environ tous les 3 mois et communiquent ponctuellement sous l'appellation « A deux pas de chez nous ». L'objectif de ces rencontres est d'échanger sur nos pratiques, d'essayer d'harmoniser les calendriers de programmation, de porter une réflexion sur la circulation des publics et la communication vers ces mêmes publics

## **PERSPECTIVES**

---

- Continuer le travail engagé au sein de :
  - Résonances
  - L'Agence Culturelle d'Alsace,
  - Quint'Est
- Chercher à approfondir les relations avec les autres lieux de diffusion du secteur des 3 Frontières
- Se rapprocher de réseaux nationaux comme par exemple le Chaînon Manquant
- Rechercher des synergies avec d'autres structures en Allemagne et en Suisse

**LE TRIANGLE**  
**BUDGETS PREVISIONNELS 2009/2010/2011/2012**  
**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE**

Structure	2009				2010				2011				2012			
	Ville	CG68	Autres ressources	Budget total	Ville	CG68	Autres ressources	Budget total	Ville	CG68	Autres ressources	Budget total	Ville	CG68	Autres ressources	Budget total
<b>Projet Artistique et culturel :</b>			16 400 € partenaires	16 400 €			16 400 €	16 400 €			16 400 €	16 400 €			16 400 €	16 400 €
<b>1 Encourager les pratiques amateurs</b>	68 000 €	10 000 €		78 000 €	68 000 €	10 000 €		78 000 €	68 000 €	10 400 €		78 400 €	68 000 €	10 400 €		78 400 €
<b>2 Agir en faveur de la création</b>	43 000 €	6 000 €		49 000 €	43 000 €	6 000 €		49 000 €	43 000 €	6 240 €		49 240 €	43 000 €	6 240 €		49 240 €
<b>3 Une diffusion réorganisée</b>	105 000 €	12 500 €	22 000 € billetterie	139 500 €	105 000 €	12 500 €	23 000 € billetterie	140 500 €	106 000 €	13 750 €	24 000 € billetterie	143 750 €	106 000 €	13 750 €	25 000 € billetterie	144 750 €
<b>4 Travail en réseau</b>	2 500 €	1 500 €		4 000 €	2 500 €	1 500 €		4 000 €	2 625 €	1 610 €		4 235 €	2 625 €	1 610 €		4 235 €
<b>Charges de structure</b> (personnel, frais administratifs divers)	217 000 €			217 000 €	227 850 €			227 850 €	239 243 €			239 243 €	251 205 €			251 205 €
<b>Total Général</b>	435 500 €	30 000 €	38 400 €	<b>503 900 €</b>	446 350 €	30 000 €	39 400 €	<b>515 750 €</b>	458 868 €	32 000 €	40 400 €	<b>531 267 €</b>	470 830 €	32 000 €	41 400 €	<b>544 229 €</b>





**DISPOSITIONS PORTANT SUR L'ÉVALUATION DE LA CONVENTION**

entre

LE DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA VILLE DE HUNINGUE

portant sur le développement du

**SECTEUR CULTUREL DU TRIANGLE**

- Programme de diffusion  
Indicateurs : nombre, nature des spectacles diffusés, diversité et équilibre de l'offre culturelle.  
Taux de fréquentation du lieu.
- Formation, information, sensibilisation et accompagnement des publics amateurs  
Indicateurs :  
Académie des Arts : répartition et nombre d'élèves par discipline artistique, contenu des projets pédagogiques.  
Stages, actions de sensibilisation, typologie des publics ciblés, projets développés avec les publics (relevant **notamment** de la compétence du Conseil Général – collèges, personnes âgées, défavorisées, ...)
- Résidences d'artistes :  
Indicateurs : nombre, durée et type de résidences accueillies, projets développés, conventions avec les compagnies
- Accès à la scène des groupes locaux et compagnies régionales  
Indicateurs : typologie des groupes et compagnies
- Ancrage, rayonnement territorial et transfrontalier :  
Indicateurs : nature des partenariats, projets partagés, mutualisation des moyens  
Implication au sein de réseaux  
Indicateurs : type de réseaux, objectifs, projets
- Informations financières – (Fonctionnement/ Investissement)  
Compte d'emploi des aides, budgets réalisés, bilans, budget prévisionnels
- Ressources humaines  
Organigramme
- Rubriques diverses